Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212902563-20260605-DB202641-DE

COMMUNE DE SAINT-NIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gilles MOLAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Date de convocation : 29 mai 2026

Présents : M. Gilles MOLAC, Mmes et Mrs Loïc LE BECHEC, Brigitte LE BRUN, Hervé GUILLOU, Patrick ANTOINE, Anne-Françoise ROBIN, Catherine HENRY, Frédérique MENESGUEN, Baptiste DANION, Tiphaine MORVAN, Tifenn LE GUELLEC, Didier DESPLECHIN.

Excusés : M. Pascal COAT (excusé), M. Jean-René MARZIN (excusé), Mme Elodie CURUNET (excusée).

Secrétaire de séance : Catherine HENRY

DB2026-41

CESSION DE LA MAISON SITUÉE 13 RUE SAINT-JEAN - ZE 119

VU les articles L 2121-29 du CGCT,

VU les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que la parcelle objet de la cession appartient au domaine privé de la commune,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe de cession du terrain communal et de l'immeuble situé 13 Rue Saint-Jean d'une surface d'environ 134 m² conformément au plan ci-après annexé,
- **APPROUVE** le prix net vendeur proposé de 17 500 €,
- **DIT que** la prise en charge des frais de notaire et de bornage sont pris en charge par l'acquéreur,
- **AUTORISE** M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Secrétaire

Catherine HENRY

Pour extrait certifié conforme à l'original
Le Maire,

Gilles MOLAC

MAIRIE DE SAINT-NIC 29 (Finistère)